

*5 septembre 2014*

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la résolution du 8 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M<sup>me</sup> Vera Figurek: «Mettons tout en œuvre afin que la crèche de Merck Serono soit sauvée».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Delphine Wuest.**

La résolution R-159 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission, placée sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, a examiné cet objet lors de sa séance du 18 octobre 2012.

Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt, que la rapporteure remercie pour son travail.

**Rappel de la résolution**

Considérant:

- la brutalité avec laquelle l'entreprise Merck Serono a mis fin à l'emploi de 1250 personnes;
- la forte pénurie en ce qui concerne les places d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève;
- que la crèche actuelle se situe dans le bâtiment de l'entreprise Merck Serono;
- que les 52 places d'accueil sont menacées, représentant environ 60 familles;
- qu'il est important de sauvegarder les postes des 24 personnes qui y travaillent;
- que l'Espace de vie infantine Crescendo a été réalisé en partenariat avec la Ville de Genève;
- que l'offre de l'accueil de la petite enfance, selon l'audit de la Cour des comptes, correspond seulement à 24% des nécessités;
- que l'objectif primordial est de sauver les emplois et le maintien du site de Merck Serono Genève;
- que si, malgré la mobilisation syndicale actuelle, la décision de Merck Serono de quitter Genève était confirmée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre afin que soient prises les mesures nécessaires pour le maintien de l'activité de l'Espace de vie infantine Crescendo, situé dans l'un des bâtiments de l'entreprise Merck Serono.

## **Séance du 18 octobre 2012**

*Audition de M. Velasco et de M<sup>me</sup> Figurek, motionnaires*

### *Exposé de la situation*

Les motionnaires expliquent les faits: avec la fermeture de Merck Serono, le but de cette résolution est avant tout d'éviter la fermeture totale de la crèche. Les employés (même ceux qui partiront avec Merck Serono) ne veulent pas non plus que la crèche ferme, d'autant plus qu'il y a un manque important de places de crèche dans la région. Par ailleurs, la crèche est passée de 112 à 88 places, il faut donc que 40 places supplémentaires soient créées. La Ville doit donc faire le nécessaire pour que la crèche reste ouverte. La Ville pourrait par exemple procéder soit à l'expropriation du bâtiment, soit à l'achat du bâtiment pour 1 franc symbolique. Autre proposition: la Ville pourrait également louer les locaux au nouveau propriétaire ou établir un partenariat public-privé. Le Grand Conseil a une prérogative pour inciter les communes à travailler avec de tels partenariats. La Ville loue un lieu de crèche au sein de l'entreprise Procter et Gamble et la crèche Kangourou, partenariat entre l'Université et l'Hôpital, sont deux exemples réussis. A priori, tout le monde, même les dirigeants de Merck Serono, souhaite tout faire pour conserver la crèche et garantir les postes de travail des employés de cette crèche. Il y a également une pétition en cours à ce sujet. Il est donc urgent que les conseillères municipales et conseillers municipaux se prononcent.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire se demande si l'Etat peut vraiment devenir propriétaire de l'immeuble puisque nous sommes dans un Etat de droit; que se passerait-il légalement si l'Etat décidait de préempter alors qu'une entreprise souhaiterait vendre son bâtiment à une autre entreprise ou à un particulier? L'un des motionnaires précise que la résolution dit juste que la crèche est un lieu important et qu'il faut la garder.

Une commissaire demande si une prise de contact a été faite avec la fondation Hans Wilsdorf car un centre universitaire pourrait intéresser la fondation. L'une des motionnaires propose de répondre à cette question en dehors de la commission.

### *Prises de positions*

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que, lors du traitement de la pétition et après avoir auditionné le syndicat SIT, tous les groupes ont décidé de voter pour la pétition à l'unanimité. Il y a donc un signal clair envoyé car tous les partis se sont entendus et il est prouvé qu'il manque des places de crèche pour tous. Le Parti libéral-radical n'a donc pas de réticence à voter cette résolution.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que le Conseil administratif veut maintenir la crèche, M<sup>me</sup> Alder s'est d'ailleurs prononcée à ce sujet, d'autant plus que si des places se libèrent, elles pourront être utilisées par les gens du quartier. Le groupe Ensemble à gauche appelle donc à voter oui.

Une commissaire du groupe des Verts rappelle que la Ville a fait des efforts pour ce bâtiment, notamment en finançant un système de chauffage utilisant l'eau du lac. Il y a donc eu pas mal d'investissements réalisés et, si un privé devait acheter cet endroit, la Ville devrait pouvoir se proposer pour garder la crèche en raison de sa participation à la rénovation du lieu. C'est un signal positif à envoyer, car nous avons besoin de places de crèche. Le maintien de cette crèche est également facilité car les bâtiments sont séparés. Les Verts soutiennent donc cette résolution.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe soutiendra la résolution, car le Mouvement citoyens genevois veut approuver les démarches réalisées par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et parce qu'il faut maintenir les places déjà acquises pour éviter de devoir reconstruire d'autres bâtiments. Il soutient donc la résolution.

#### *Vote*

La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents, par 12 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 3 LR, 2 MCG).